



Objet : Invitation à la rencontre thématique « Elaborer son document unique »

Madame, Monsieur,

Vous vous questionnez sur vos obligations en tant qu'employeur ?
Vous souhaitez vous procurer les outils à la réalisation ou à la mise à jour de votre document unique ?
Vous aimeriez bénéficier de conseils d'experts ?

La plateforme RH sud 77, en partenariat avec l'ARACT IDF (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) vous convie à participer à la rencontre thématique « Elaborer son document unique ». (Programme au verso)

Cet évènement se tiendra le :

Judi 18 février de 8h30 à 10h30
Villa Capella (Salle André Lenoir)
Rue de la Gare
77760 La Chapelle la Reine



Ces rencontres collectives visent à vous apporter des réponses concrètes et à vous transmettre des outils pour faciliter la mise en œuvre de vos ressources humaines.

Je vous remercie de confirmer votre participation via le coupon réponse joint, avant le **10 février 2016** ou par mail à l'adresse suivante : plateformerhsud77@smd77.com

Dans l'attente de vous rencontrer,

Bien cordialement,

Virginie LEFEBVRE
Animatrice Plateforme RH Sud 77/Pacte sud 77

Sensibilisation à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

CONTEXTE

La réglementation concernant la prévention des risques professionnels a fortement progressé ces dernières années avec en particulier l'obligation légale de l'employeur de retranscrire dans un document unique le résultat de l'évaluation des risques professionnels (décret du 5 novembre 2001 – décret N° 2001-1016). Ce document unique doit également faire l'objet d'une mise à jour annuelle incluant les différents changements intervenant au sein de l'entreprise.

Aujourd'hui de nombreuses entreprises, notamment les TPE, ne disposent pas encore de cet outil de construction d'une démarche de prévention des risques professionnels ou ne savent pas le faire vivre. Ceci pour des raisons variées : manque de connaissance (jeune structure), manque de méthode, ou absence de compétence interne sur le sujet.

OBJECTIFS

Cette séance d'information a pour but d'apporter des connaissances et des repères permettant aux entreprises participantes :

- De connaître leurs obligations réglementaires
- D'appréhender des éléments de méthode pour passer à l'action
- De repérer les acteurs de la prévention qui peuvent venir en aide

Les participants recevront des outils pour permettre la mise en place et/ou la mise à jour de leur DU.

PROGRAMME

Une méthodologie construite en 5 étapes avec un outil permettant à l'entreprise de franchir seule un premier pas vers l'évaluation des risques professionnels.

I - Base réglementaire

II – Les 5 étapes de l'élaboration du DUER

- Préparer la démarche et définir les unités de travail
- Identifier, évaluer les risques et formaliser le DU
- Construire le plan d'action
- Mettre en œuvre le plan d'action
- Suivre le plan d'action et mettre à jour le DU

III – Présentation des acteurs de la prévention

IV – Présentation de l'outil DU

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apport de connaissances et de pistes de progrès sur la base d'un PowerPoint, échanges avec les participants, remise d'outils et de documentation sur le sujet.